

Séance du 18 mai 2006

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Mesdames Audrey CAPRANI et Henriette HENRIOT-COLIN absentes. Monsieur Bernard DUCOULOUX est secrétaire de séance.

1. achats de bancs extérieurs

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SELIO pour l'achat de deux bancs de jardin, pour un montant total de 552.22 € TTC.

6/6

2. Modification des statuts du Syndicats du Plateau

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat d'études et d'aménagement de Besançon Sud Plateau remis aux normes pour le transformer en syndicat à la carte.

6/6

3. mise à niveau d'un regard

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise CEA pour un montant de 454.48 € TTC à imputer au compte 2151 en investissement.

6/6

4. achat de terrain

Le Conseil Municipal accepte l'achat à Monsieur Sébastien BONNET, de 20 ares de terrain agricole au prix de 3811 € l'hectare, soit 760 €.

6/6

5. clôture du Budget Lotissement

Le Conseil Municipal décide de clore le Budget Lotissement au 31/12/2006.

6/6

6. création d'un comité consultatif

Le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif pour la construction de la future station d'épuration et nomme les personnes suivantes :

- **rappel** : Commission Assainissement (30/03/2001)

Messieurs Marcel BONNET, Dominique COUDRY, Bernard DUCOULOUX et Alphonse PEPIOT.

- **proposition** : Monsieur Jean-Paul CLAUSSE

partie administrative

Monsieur Jean-Marie BOISSIER

partie technique

Président désigné par le Maire : Monsieur Alphonse PEPIOT, 1er adjoint.

6/6

7. création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire

Le Conseil Municipal décide de créer un Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) sur le périmètre des communes de Mamirolle, La Chevillotte et Le Gratteris.

En conséquence, le Maire expose qu'il convient, conformément aux statuts, d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de ce syndicat.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant.

Madame Nicole JANNIN est élue déléguée titulaire et Monsieur Bernard DUCOULOUX délégué suppléant à l'unanimité.

6/6

8. création espaces verts

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise BEPOIX pour un montant de 3088.07 € TTC à imputer au compte 2121 en investissement.

6/6

INFORMATIONS

- Les piscines enterrées non closes, installées à compter du 1^{er} janvier 2004, doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé.
Pour les piscines installées avant cette date, les propriétaires doivent avoir équipé leur piscine enterrée non close **au 1^{er} janvier 2006** d'un dispositif de sécurité normalisé, ou être en possession d'une attestation de conformité du dispositif installé, établi par un fabricant, un vendeur, un contrôleur ou un installateur de ces dispositifs. Le propriétaire peut aussi sous sa propre responsabilité attester de cette conformité par un document accompagné de justificatifs techniques utiles.
Le non-respect de ces dispositions est puni de 45 000 € d'amende.

- Notre commune a bénéficié d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel (1982 : inondations et coulées de boue et 1999 : inondations, coulées de boue et mouvements de terrain). Elle est donc soumise à l'article L125-5 qui prévoit que tout vendeur ou bailleur sera tenu d'établir un état des risques sur la base d'informations mises à disposition par la Préfecture et de joindre une cartographie permettant de localiser l'immeuble au regard de ces risques. Cet état des risques sera obligatoirement annexé au contrat de vente ou de location.
Les personnes intéressées peuvent venir en mairie consulter le document correspondant aux jours et heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 19 mai 2006, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 19 mai 2006

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Nicole JANNIN